

Compte-rendu de la Séance de Conseil Municipal du 21 Avril 2011

Sur convocation en date du 15 Avril 2011 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le 21 Avril 2011 à 20 h 30, à la Mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur James AUTRÉAU, Maire.

Étaient présents : M. AUTRÉAU, M. PLUOT, M. VIDET, M. HEMBISE, M^{me} GEORGET, M. TONIUTTI, M. DEFAUX, M^{me} PROTAT, M^{me} CHARLOIS,
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : M^{me} PASQUIER.

Absents : M. DOYEN, M^{elle} CORDIER.

Secrétaire de séance : M. HEMBISE.

APPROBATION DU P.V. PRÉCÉDENT :

Monsieur PLUOT donne lecture du procès-verbal de la séance du 15 février 2011, publié et affiché en son temps, qui est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

• Extension du réseau électrique chemin de la moitié aux vaches,

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet réalisé par le SIEM concernant l'extension du réseau électrique BT chemin de la moitié aux vaches afin de desservir la parcelle de M. FRONTINI.

Le devis proposé par le SIEM consiste en une extension du réseau basse tension souterraine sur une longueur de 60 ml. Le coût de cette extension s'élève pour la commune à 2 577 €.

Après examen du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE l'extension de 60 ml du réseau électrique BT Chemin de la Moitié aux Vaches sous maîtrise d'ouvrage du SIEM.
- S'ENGAGE à régler au SIEM les frais afférents aux travaux d'extension du réseau BT, pour un montant de **2 577 €**, comme décrit dans le devis estimatif du 28 Février 2011.

• Vote des subventions aux associations pour 2011,

Après en voir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'attribuer les subventions suivantes pour 2011 :

<i>Associations</i>	<i>Subventions 2011</i>
SOS ROMILLY CHIENS	974 €
A.F.M.	100 €
C.F.A. Aube	366 €
C.F.A. Yonne	90 €
Comité du Personnel Communal	2 547 €
Coop. Scol. de Sauvage - École Maternelle	1 056 €
Coopérative Scolaire - École Élémentaire	1 958 €
F C MORGENDOIS - ASSJS	1 600 €
F.N.A.C.A.	50 €
La Prévention Routière	50 €
Les amis de nos églises	50 €
M. C. C. A.	160 €
Maison des Jeunes et de la Culture	450 €

Suite à la réforme de la fiscalité et la suppression de la part du Département sur la Taxe d'Habitation, de nouveaux taux ont été calculés par la Direction Générale des Finances Publiques de Châlons en Champagne afin que la commune ne perde pas de recettes fiscales et que le contribuable paie toujours le même montant sur sa feuille d'imposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les taux proposés par la DGFIP afin qu'il n'y ait pas d'augmentation de charges pour les habitants en 2011, soit :

- **Taxe d'habitation : 9,60 %**
- **Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 12,85 %**
- **Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : 12,78 %**
- **Cotisation Foncière des Entreprises : 10,14 %**

Vote du Budget Primitif pour 2011

Le Budget Primitif est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement : 1 221 493,00 €.

Section d'Investissement : 1 128 311,00 € (restes à réaliser inclus).

Monsieur le Maire donne lecture pour vote du Budget Primitif, qui est adopté à l'unanimité.

Questions diverses

M. AUTREAU : informe que les plis concernant la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre technique municipal et d'une salle polyvalente ont été ouverts ce matin. Pour la salle polyvalente, seule 2 offres ont été faites. L'estimation s'élève à plus de 1 200 000 € H.T. La Commission a décidé de rendre l'appel d'offres infructueux devant le peu de réponses. Par le vote du Budget 2011, et suite à l'importance du coût, il est décidé de reporter de quelques années ce projet.

Concernant le centre technique, un courrier de l'Ordre des Architectes rappelle que le dossier de consultation des entreprises doit fixer aux candidats, une enveloppe budgétaire validée par le Conseil Municipal afin de respecter l'égalité de traitement des postulants. Or ce point n'a pas été respecté puisque l'estimation du coût du bâtiment était demandée aux architectes en fonction des besoins définis dans le cahier des charges ; ce qui n'est pas conforme au Code des Marchés Publics. Afin d'éviter toute procédure contentieuse, la Commission d'appel d'offres a donc décidé de déclarer la procédure sans suite. Le Conseil Municipal devra donc, lors d'une prochaine assemblée, mettre en œuvre une nouvelle procédure adaptée pour la passation de ce marché en fixant une enveloppe financière.

M^{me} CHARLOIS : réitère sa demande d'intervention auprès de Monsieur André MICHEL concernant son mur qui tombe sur le trottoir de la rue Joliot Curie et le danger présenté par ses tôles débordantes sur le passage.

M. AUTREAU informe qu'un courrier l'enjoignant de faire le nécessaire va lui être adressé.

M. HEMBISE : informe que la course aux œufs du 17 Avril s'est bien déroulée.

Le prix cycliste se déroulera le DIMANCHE 15 MAI, avec la participation de nombreux signaleurs bénévoles de la commune.

M. PLUOT : demande que les titulaires siégeant aux différents syndicats auxquels la commune adhère, informent les suppléants afin que celle-ci soit représentée au sein de ces instances et informée des décisions prises ; aucune convocation et aucun compte-rendu ne parvenant directement à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 21 h 50.

Vu, le secrétaire de séance
Philippe HEMBISE

Vu, le Maire
James AUTREAU